



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021**

COMPTE RENDU SOMMAIRE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires pour l'année 2021 qui font l'objet du débat prévu par la loi n°92/125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République. Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires après réception du rapport d'orientations budgétaires.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES – ANNÉES 2019-2021

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par la Banque de France ou le juge pour un montant total de 971,63 Euros sur le Budget Principal.

BUDGET PRINCIPAL					
Année de Créances	Motif d'irrecouvrabilité	Réf. Jugement	Date	Objet	Montant TTC
2019-2020	Liquidation judiciaire	Clôture pour insuffisance d'actifs	23/06/2021	Occupation Domaine Public Animation Concerts été	730,63
2021	Rétablissement personnel	Surendettement	01/10/2021	Mise en fourrière automobile	241,00
TOTAUX					971,63

BUDGET 2021 – DÉCISION MODIFICATIVE

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

**VERIFICATION ET ENTRETIEN DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DES BATIMENTS
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE, LA VILLE DE SAUMUR ET LE CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE SAUMUR**

Approbation de :

- La constitution d'un groupement de commandes entre les membres susmentionnés pour mener une consultation relative à des prestations de vérification et entretien des ascenseurs et monte-charges des bâtiments.
- La désignation de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire comme coordonnateur de ce groupement de commandes.

Il est précisé :

* que la cession est consentie moyennant prix HT s'élève à 58 528,43 € (cinquante huit mille cinq cent vingt huit euros quarante trois centimes) auquel il conviendra d'ajouter la TVA sur marge d'un montant de 9 442,22 € (neuf mille quatre cent quarante deux euros vingt deux centimes), soit un prix TTC s'élevant à 67 970,65 € (soixante sept mille neuf cent soixante dix euros soixante cinq centimes) ;

* que l'acte de vente est établi, aux frais des acquéreurs, par la SCP Marlène CHALOPIN-BARRE – Guillaume BARRE – Stéphanie MALINEAU – Bénédicte de La PORTE du THEIL, notaires associés à SAUMUR ;

Il est donné pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires à cette transaction ;

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – AVENANT N°2 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Approbation de l'avenant n°2 à la convention NPNRU en date du 09 septembre 2019 relatif au planning et sans incidence financière.

Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer le présent avenant ainsi que toutes pièces afférentes.

NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – MAISON DES SPORTS DE COMBAT – MISSION DE MAÎTRISE D'OEUVRE – CONCOURS

Le Conseil Municipal arrête le montant de la prime versée à chacun des candidats ayant remis des prestations conformes au règlement de la consultation, à 25 000 euros HT ;

APPROBATION DE LA CHARTE VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

Autorisation accordée à Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens ».

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 29 septembre 2021 au 10 novembre 2021 sous les numéros 2021/76 à 2021/102 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n°2020/42 du Conseil Municipal du 3 juillet 2020.

15 NOV. 2021
Saumur, le
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET